

VILLE DE
BERNAY

2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



PRÉAMBULE

PARTIE 1 : CONTEXTE - LE CADRE GENERAL

- I. LES TENDANCES DES FINANCES LOCALES.....Page 4
- II. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2021.....Page 6
- III. SYNTHÈSE ET ÉLÉMENTS PROBANTS 2020 DE LA COLLECTIVITÉ.....Page 7

PARTIE 2 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

- I. ORIENTATIONS RETENUES PAR LA MUNICIPALITÉ POUR 2021.....Page 8
- II. LE FONCTIONNEMENT : UN CONTEXTE DE CRISE PESANT.....Page 8
- III. L'INVESTISSEMENT : UNE DYNAMIQUE RETROUVÉE ET RESPONSABLE.....Page 17

PARTIE 3 : LES RATIOS

- I. ÉTAT DE LA DETTE COMMUNALE.....Page 20

PARTIE 4 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU

- I. LES DÉPENSES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....Page 22
- II. LES DÉPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....Page 22
- III. ÉTAT DE LA DETTE.....Page 23

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape.

LES OBJECTIFS DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

La loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire comporte les informations suivantes :

> **Les orientations budgétaires envisagées par la commune** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

> **La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

> **Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.** Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives : à la structure des effectifs ; aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ; à la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Une délibération sur le budget non précédée de ce rapport est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (TA de Versailles, 28 décembre 1993, commune de Fontenay le Fleury). Le débat sur le rapport doit avoir lieu dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif. Il ne peut donc être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, commune de Lisses).

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes. L'ordonnance relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux (ordonnance du 26 août 2005 N° 2005-1027) oblige néanmoins l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité. Cette obligation était auparavant prévue par décret (N97-175 du 20 février 1997).

I - LES TENDANCES DES FINANCES LOCALES

Les communes dont la population est comprise entre 3 500 et 30 000 habitants sont celles qui enregistrent les évolutions les plus élevées sur un an. À la fin du 1er semestre 2020, l'évolution de leur indice de prix hors charges financières est de +0,57 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents (+0,25 % y compris charges financières).

Entre 2010 et 2019 leur indice progresse en moyenne de 1,41 % hors charges financières et de 0,96 % en les prenant en compte, c'est-à-dire sur des rythmes très semblables à ceux de l'indice toutes strates confondues (respectivement +1,41 % et de 0,95 %).

➤ Communes de 3 500 à 30 000 habitants

Base 100 en 2010	Juin 2020		2010 - 2019
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	114,3	0,57 %	1,41 %
Y compris charges financières	109,6	0,25 %	0,96 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	110,1	0,66 %	0,98 %

Réalisé par la Direction des Etudes de La Banque postale en partenariat avec l'AMF / novembre 2020

A/ DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPACTÉES PAR CRISE SANITAIRE

En 2020, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progresseraient de 1,4 %, pour atteindre 191,9 milliards d'euros, soit un ralentissement par rapport à 2019 (+17 %). Cette évolution intègre cependant le transfert du financement de l'apprentissage aux branches professionnelles (-16 milliard d'euros de dépenses pour les régions). Hors impact, la progression serait de 2,2 %, soit la hausse la plus élevée depuis 2014. Cette accélération résulterait cependant pour l'essentiel des dépenses imprévues engagées par les collectivités locales au titre de la crise sanitaire ; sans ces dernières, la hausse aurait pu être de 1,2 %, dans la droite ligne des objectifs fixés par l'état.

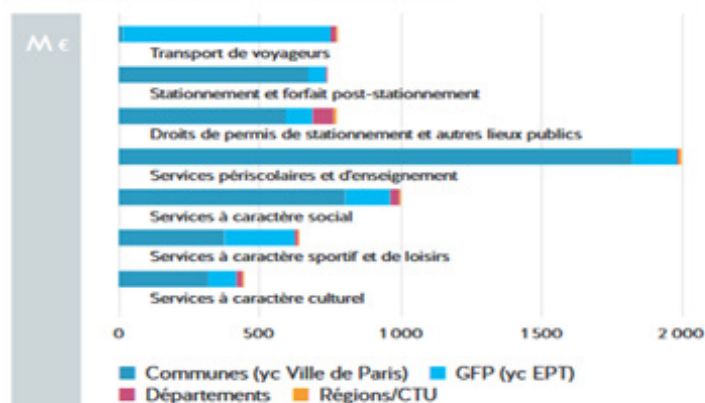
Les économies réalisées en raison notamment de la fermeture de certains services ne couvriraient pas l'intégralité des dépenses supplémentaires.

B/ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT QUI CUMULENT BAISSÉ DES IMPÔTS ET DES RECETTES TARIFAIRES

En 2020, les recettes de fonctionnement des collectivités locales (224,1 milliards d'euros) devraient enregistrer une baisse de 2,0 % ce qui correspond à une perte de 4,5 milliards d'euros. Près de la moitié s'explique par la recentralisation du financement de l'apprentissage. L'autre partie s'explique par un repli des recettes tarifaires et de certaines recettes fiscales en lien direct avec la crise sanitaire.

BÉNÉFICIAIRES DES PRINCIPALES RECETTES TARIFAIRES (6,3 milliards d'euros en 2019)

© La Banque Postale Collectivités Locales



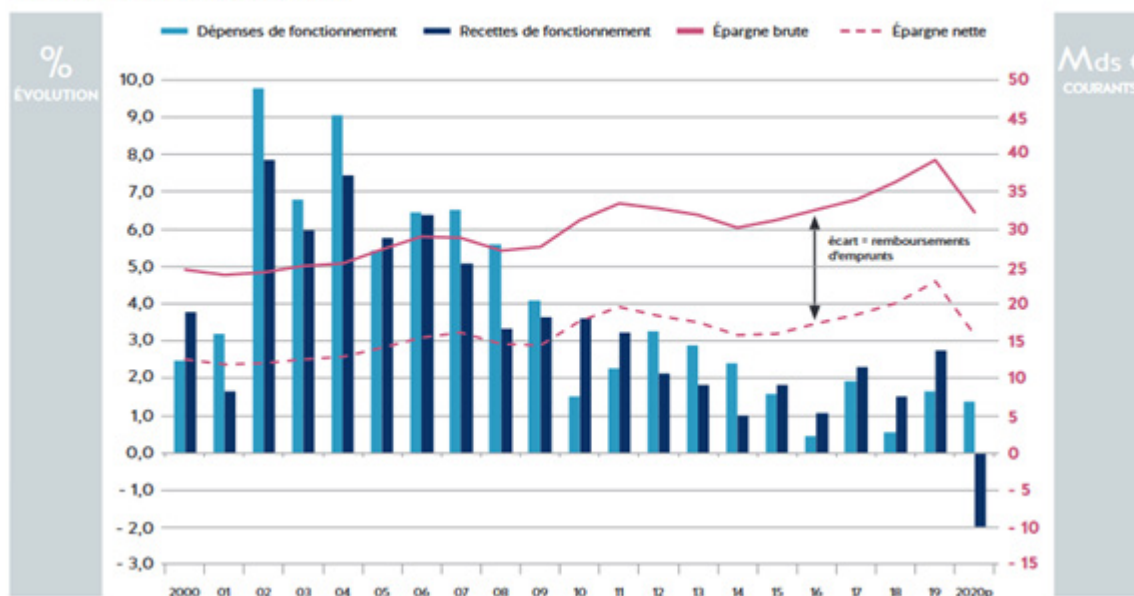
Autres ressources qui subissent de plein fouet les impacts de la crise sanitaire : les produits des services, du domaine et des ventes en lien avec l'arrêt de nombreux services publics pendant la période de confinement et de leur reprise progressive ensuite. D'un niveau de 15,8 milliards d'euros, ils se replieraient de 10,4%. Cette baisse s'observerait principalement pour les autorités organisatrices de la mobilité, mais également pour les communes et leurs groupements à l'origine de nombreux services (cantines scolaires, accueils de loisirs, médiathèques, centres sportifs...). Beaucoup de collectivités locales ayant décidé de rendre temporairement gratuit le stationnement, les recettes s'y rattachant seraient également en repli.

C/ REPLI HISTORIQUE DE L'ÉPARGNE BRUTE

Conséquence logique de la contraction des recettes de fonctionnement et d'une accélération des dépenses, l'épargne brute des collectivités enregistrerait une chute inédite de 18,1 %. Ce recul, d'un montant de 7 milliards d'euros, l'amènerait à 32,2 milliards d'euros, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2014. Toutes les catégories de collectivités seraient concernées par ce constat.

LES COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales

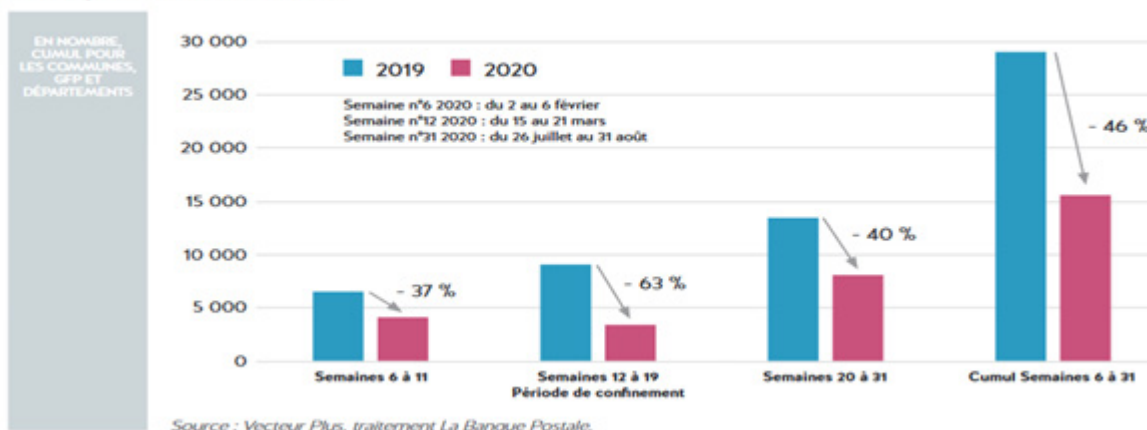


D/ UN INVESTISSEMENT LOCAL QUI SUIT LE CYCLE ÉLECTORAL

Les dépenses d'investissement des collectivités s'inscrivent traditionnellement en retrait l'année des élections dans le bloc local. 2020, ne devait pas faire exception à cette règle, mais les effets de la crise sanitaire ont perturbé cette tendance. Les équipements devraient diminuer fortement. Au global, l'investissement diminuerait de 5,8 % pour s'élever à 56,9 milliards d'euros.

APPELS D'OFFRES PUBLIÉS DANS LES TRAVAUX PUBLICS

© La Banque Postale Collectivités Locales



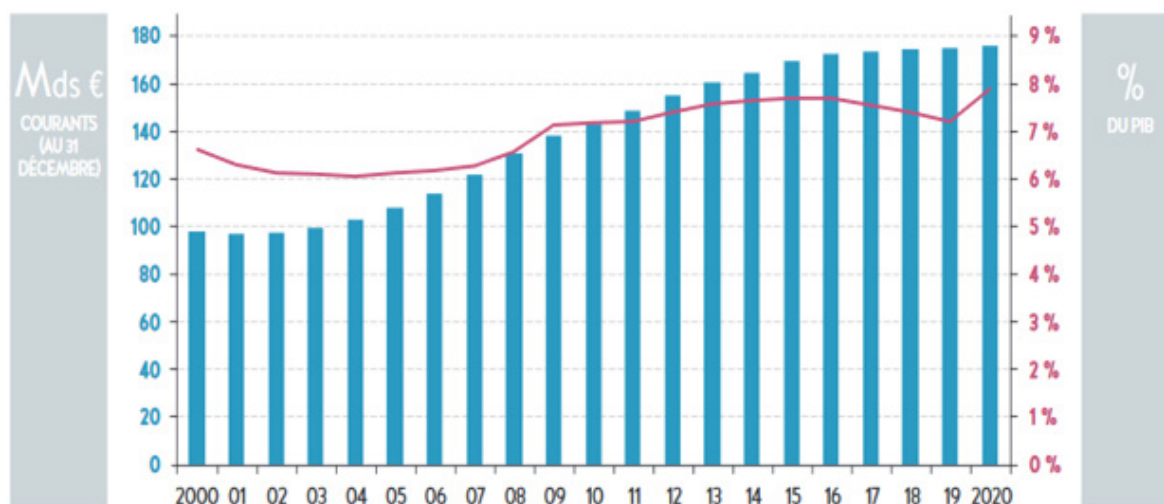
E/ ENCOURS DE DETTE

Compte tenu des remboursements quasiment stables, à 16,4 milliards d'euros, l'endettement des collectivités locales serait de près de 1,1 milliard d'euros, soit nettement plus que ces trois dernières années. L'encours de dette s'élèverait à 176,1 milliards d'euros, en hausse de 0,6 %. Du fait de la récession économique, le poids de l'encours de dette rapporté au PIB augmenterait et atteindrait 7,9 %.

Le plan de relance vise un rebond de l'économie française dès 2021 avec une croissance forte (+8 %) qui lui permettrait de retrouver dès 2022 son niveau de prospérité d'avant-crise.

ENCOURS DE DETTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



II - LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2021

Le projet de loi de finance 2021 prévoit quatre axes principaux à l'attention des collectivités territoriales :

- Un plan de relance de 100 milliards d'euros, dit plan « France Relance » ;
- La baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production⁽¹⁾ ;
- La stabilité des dotations ;
- Les modifications de fiscalité locale.

> **Le plan de relance** : le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans, prévu par la loi de finances 2021 vise à débloquer 22 milliards de crédits en 2021 autour de 3 piliers : choisir une croissance verte, renforcer la compétitivité des entreprises et soutenir l'emploi et les compétences et garantir la cohésion sociale et territoriale.

> **La baisse des impôts de production** : baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros dès 2021 dans le but de redresser la compétitivité et favoriser les relocalisations. Cela se traduit par la réduction de 50 % de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) pour toutes les entreprises redevables, financée par la suppression de sa part régionale, de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Pour le bloc communal, le gouvernement prévoit une compensation intégrale et dynamique.

Le dégrèvement (réduction d'impôt) lié au plafonnement de la Contribution Economique Territoriale (CET) est diminué lorsque le montant de la contribution excède 2 % de la valeur ajoutée alors l'excédent peut faire l'objet d'un dégrèvement. Sur 2020 le plafonnement était à 3 %.

> **La stabilité des dotations** : la DGF reste stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements soit 26,8 milliards d'euros au total. Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmente chacune de 90 millions d'euros.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+91 %) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017. Application de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA : elle se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. En 2021, automatisation pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense, c'est le cas pour la Ville de Bernay. Cette automatisation sera possible grâce à l'application dédiée nommée ALICE (Automatisation de la Liquidation des Concours de l'État).


Pour soutenir l'investissement les collectivités territoriales bénéficieront de 4 milliards d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments publics dont 1 milliard d'euros à destination du bloc communal.

(1) Ensemble de taxes prélevées par l'administration publique sur la production de service et de biens (contribution sociale de solidarité des sociétés, la contribution économique territoriale ex-taxe professionnelle et les taxes foncières)

III - SYNTHÈSE ET ÉLÉMENTS PROBANTS 2020 DE LA COLLECTIVITÉ

Nb : Les éléments relatifs à 2020 présent dans ce ROB relèvent d'une approche anticipative du CA 2020

- > **Une année de transition** : nouvelle équipe à la gouvernance depuis juillet 2020 ;
- > **Une année perturbée par la crise sanitaire** qui a mis à rude épreuve les agents de la collectivité et qui a des conséquences sur nos agrégats financiers ;
- > **Des dépenses de fonctionnement en forte hausse de 5,3 %** due à la hausse des frais de personnel, une forte inflation des dépenses du CCAS, des créances antérieures devenues irrécouvrables et des dépenses liées à la crise sanitaire ;
- > **Une baisse des recettes de fonctionnement de 1,95 %** en lien direct avec les effets de la crise sanitaire ayant conduit à la fermeture des lieux et établissements publics et la baisse des flux de circulation. A cela s'ajoute une baisse de la contribution de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

 À l'effet conjoint de la hausse des dépenses de fonctionnement et la baisse des recettes de fonctionnement contraintes par la crise sanitaire, notre collectivité, malgré un engagement fort de ses agents, affiche un **fort repli de son épargne brute de l'ordre de 50% par rapport à 2019**.

Notons que l'intégration des résultats de l'assainissement collectif (+974 K€ en fonctionnement et + 483 K€ en investissement en 2018) avait bénéficié aux ratios 2019 par un recours moindre à l'emprunt malgré une augmentation des dépenses d'équipements de 30% et donc une baisse des annuités d'emprunt de l'ordre de 300 K€.



- > **Des dépenses d'investissement (hors dette) en baisse de 13,81 %** à la suite de l'arbitrage de la nouvelle gouvernance.



*Il est à préciser que les données 2020 sont inscrites sur la base des éléments connus à ce jour avant le vote du CA 2020 et sont donc basées sur des estimations.
Concernant les données 2021 ce sont des hypothèses basées sur des études prospectives internes.*

I – ORIENTATIONS RETENUES PAR LA MUNICIPALITÉ POUR 2021

- > Apporter un meilleur service à la population par une présence terrain soutenue de tous les échelons de la collectivité ;
- > Reconquérir le label Ville d'Art et d'Histoire ;
- > Maîtriser les dépenses de fonctionnement avec une vigilance particulière sur la masse salariale ;
- > Maintenir la stabilité des taux d'imposition et garantir une équité de la taxe foncière ;
- > Développer le niveau des recettes par :
 - La vente de foncier non bâti ;
 - Recouvrer le paiement des services de la ville en matière de garderie, accueil de loisirs, cantine scolaire ;
 - Déployer les axes de la convention CTG et profiter des opportunités offertes par « Petites villes de demain » et le plan de relance en termes de subventions et d'ingénierie.
- > Augmenter notre niveau d'investissement pour soutenir le développement du territoire et son attractivité via l'urbanisation raisonnée de réserves foncières, l'amélioration du cadre de vie à Bernay ;
- > Maîtriser le niveau d'endettement par l'augmentation de l'épargne brute ;
- > Mettre en place une nouvelle organisation autour de 3 piliers :
 - **Le sens du service public** : notre mission en tant que collectivité
 - **La coopération** : entre les agents, avec les élus, entre les services et l'ITBN, avec les partenaires locaux, les institutions,
 - **L'engagement** : chaque agent peut contribuer, à son niveau, à l'atteinte des objectifs de la collectivité :

Faire de Bernay
une Ville ACCUEILLANTE
une ville RESPONSABLE
une ville SOLIDAIRE

II – LE FONCTIONNEMENT : UN CONTEXTE DE CRISE PESANT

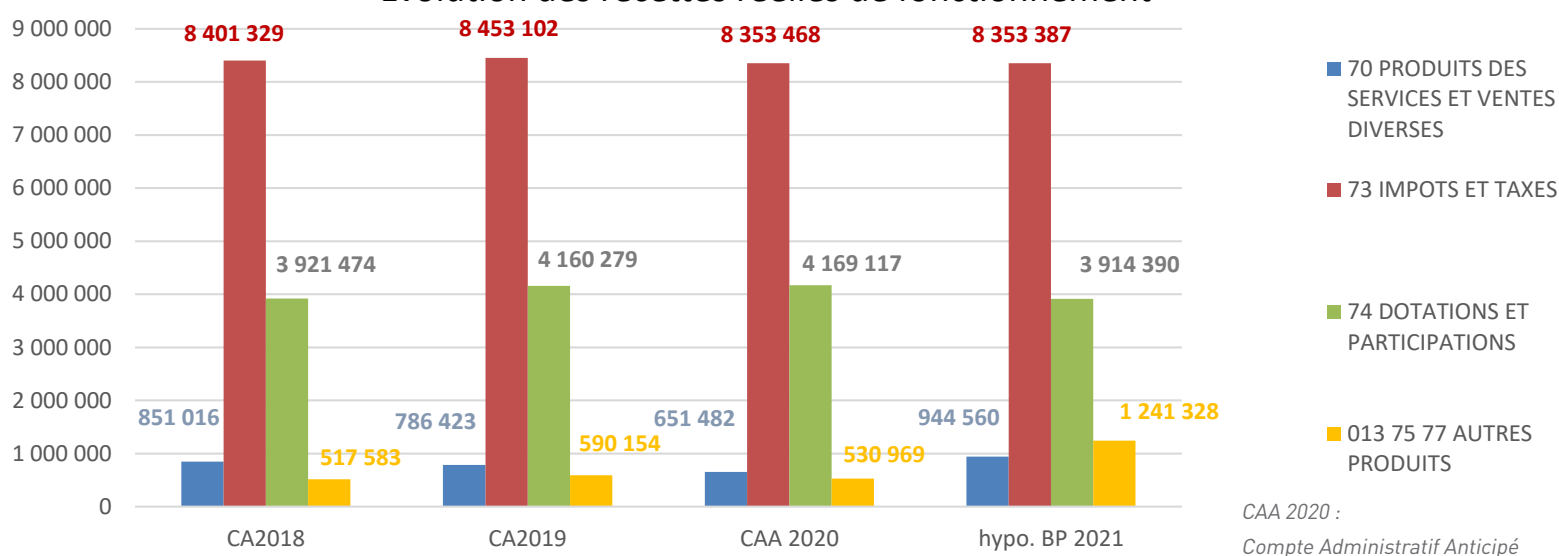
Nb : Les éléments relatifs à 2021 relèvent d'hypothèses susceptibles d'être modifiées lors du BP. Exemple : hypothèses basées sur la réouverture du PIAF en septembre 2021.

A/ LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

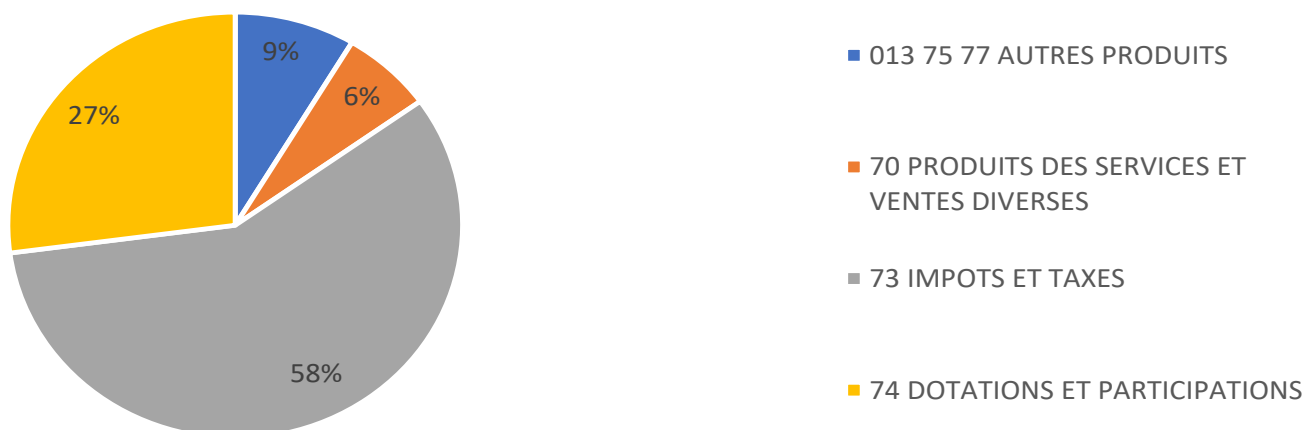
En 2020, les recettes réelles de fonctionnement d'un montant total de 13,7 millions d'euros, impactées par la crise sanitaire sont en baisse de 1,95 % en raison de la fermeture des services publics notamment, de subventions associées et d'une fiscalité stable.

Pour 2021, la tendance serait une hausse des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de de 5,4 % par rapport à 2020, soit environ **14,5 Millions d'euros** due principalement à la vente de foncier non bâti et la recherche active de subventions.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



Recettes réelles de fonctionnement - 2021



Une fiscalité stable : conformément à l'engagement de la municipalité, les prévisions 2021 se basent sur des taux d'imposition stables par rapport à 2020, à savoir :

> **Taxe Habitation** : 10,55 % (taux à 16,32 % en 2015 mécaniquement ramené à 10,55 % du fait du transfert de la fiscalité à l'intercommunalité)

> **Taxe / Foncier Bâti** : 22,08 %

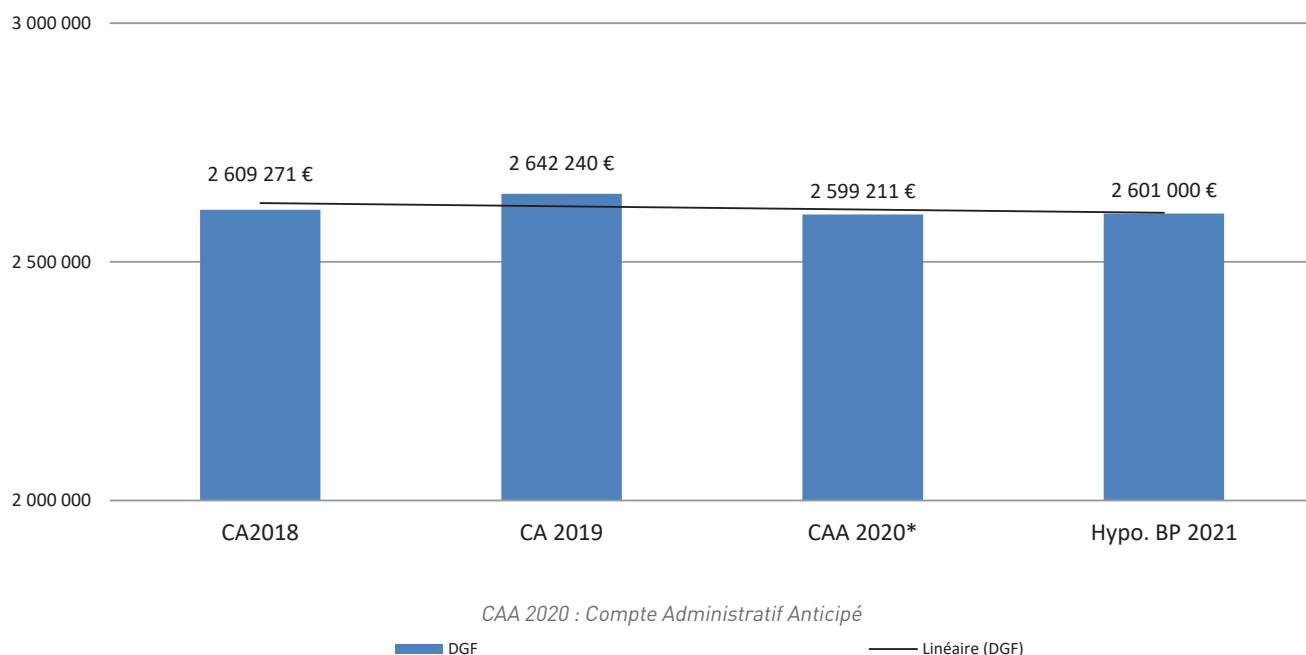
> **Taxe/Foncier non bâti** : 31,39 %

Le produit de la fiscalité et des dotations et participations de l'Etat représenterait sur l'année 2021, 85 % des recettes réelles de fonctionnement contre 91 % en 2020.

Pour 2021, les impôts (directs et indirects) sont estimés à 8,35 millions d'Euros équivalent à 2020.

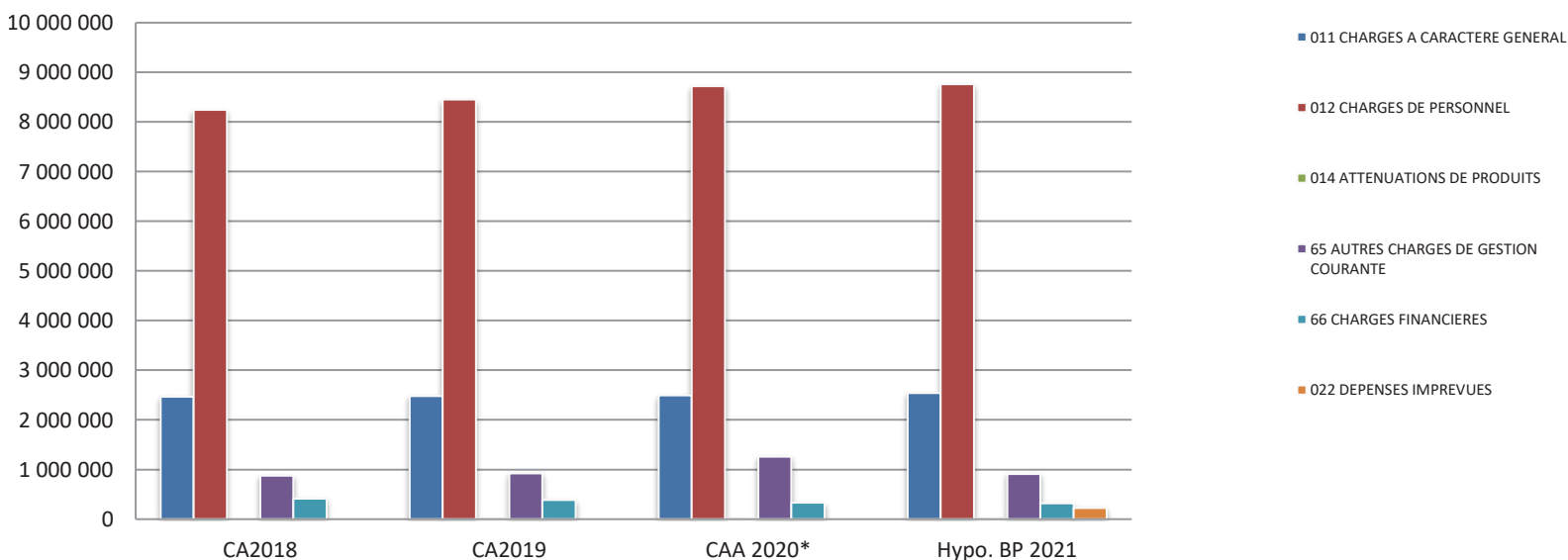
En 2021, suppression du reversement de la taxe habitation par l'état aux collectivités et entrée en vigueur d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales : les collectivités percevront **moins de taxe d'habitation sur les résidences principales**. Les communes seront compensées par l'équivalent financier en taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) descendant du département. Un système de coefficient correcteur permettra d'ajuster les bases TF (et donc le produit fiscal) de la commune.

Une dotation globale de fonctionnement constante : en 2020, la dotation globale de fonctionnement diminue de 1,63 %, pour 2021 elle serait stable conformément aux engagements du gouvernement dans la loi de finances pour 2021.



B/ LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement



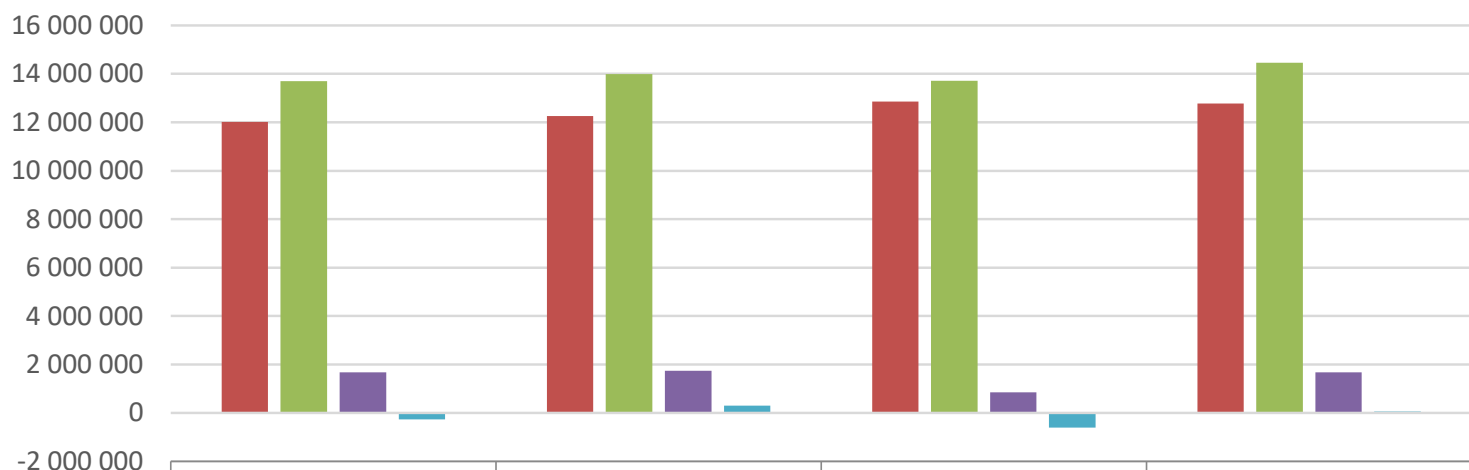
En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une **hausse de 4,91 % par rapport à 2019**, hausse qui s'explique principalement par :

- > l'augmentation des frais de personnel et frais assimilés (+271 K€)
- > Abondement de la subvention d'équilibre au CCAS (+265 K€)
- > Créances des années antérieures devenues irrécouvrables (+74 k€)

Les dépenses de fonctionnement à caractère général du chapitre 011 sont en très faible hausse (+11 K€). La crise ayant entraîné des dépenses complémentaires pour 124 K€ (masques, gel, plexiglas, renfort Maraude ...) mais aussi des baisses de dépenses de fonctionnement de structures à destination du public, notamment, de l'ordre de 190 K€ (événementiel, théâtre, musée, cuisine centrale, jeunesse...)

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement seraient relativement stables (légère baisse prévisionnelle d'environ 1 %), grâce à une meilleure maîtrise des principaux postes de dépenses et ce, dans un contexte toujours incertain lié à la crise sanitaire.

Evolution de la section de fonctionnement



	2018	2019**	CAA 2020*	Hypo. BP 2021
■ CA DRF	12 017 700	12 254 317	12 856 180	12 777 399
■ CA RRF	13 693 937	13 992 645	13 707 500	14 456 195
■ EPARGNE BRUTE	1 676 237	1 738 328	851 320	1 678 795,73
■ EPARGNE NETTE	-263 478	307 623	-613 578	60 309

*CAA 2020 - Compte Administratif Anticipé / **Impact positif de l'excédent de l'assainissement collectif

Une épargne brute qui se dégrade

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) est le solde entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement. Elle permet à la collectivité d'autofinancer ses investissements et de maîtriser ainsi son niveau d'endettement.

L'épargne brute dégagée pour 2020 est de 851 K€ soit une baisse par rapport à 2019 de l'ordre de 50 % et contrariée par la conjonction de la hausse des dépenses de fonctionnement et la baisse des recettes de fonctionnement due notamment à la crise sanitaire. À cela s'ajoute des éléments exceptionnels qui avaient bénéficié à l'épargne 2019 (recettes 2018 non rattachée, effet favorable de la réintégration de l'assainissement en 2018).

L'épargne brute représentant l'excédent de ressources internes dégagé par l'activité de la collectivité, elle se doit d'être améliorée en augmentant les efforts en fonctionnement (moins de dépenses, plus de recettes) afin de pouvoir réaliser des investissements en limitant le recours à l'emprunt.

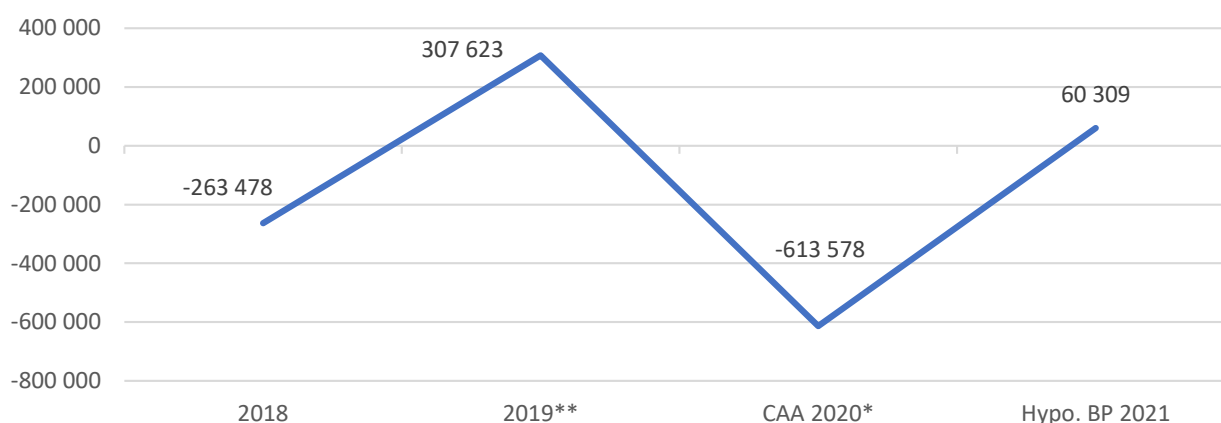
En 2021, grâce aux efforts soutenus sur les charges et l'amélioration des recettes, l'épargne brute retrouvera une dynamique positive à +97 % par rapport à 2020, et s'élèverait à 1 679 K€.

Une épargne nette négative en 2020 et positive en 2021

L'épargne nette mesure l'épargne brute disponible pour l'équipement, après remboursement du capital de la dette.

En cohérence avec l'évolution de l'épargne brute, l'épargne nette renouerait avec le positif en 2021.

Evolution de l'épargne nette



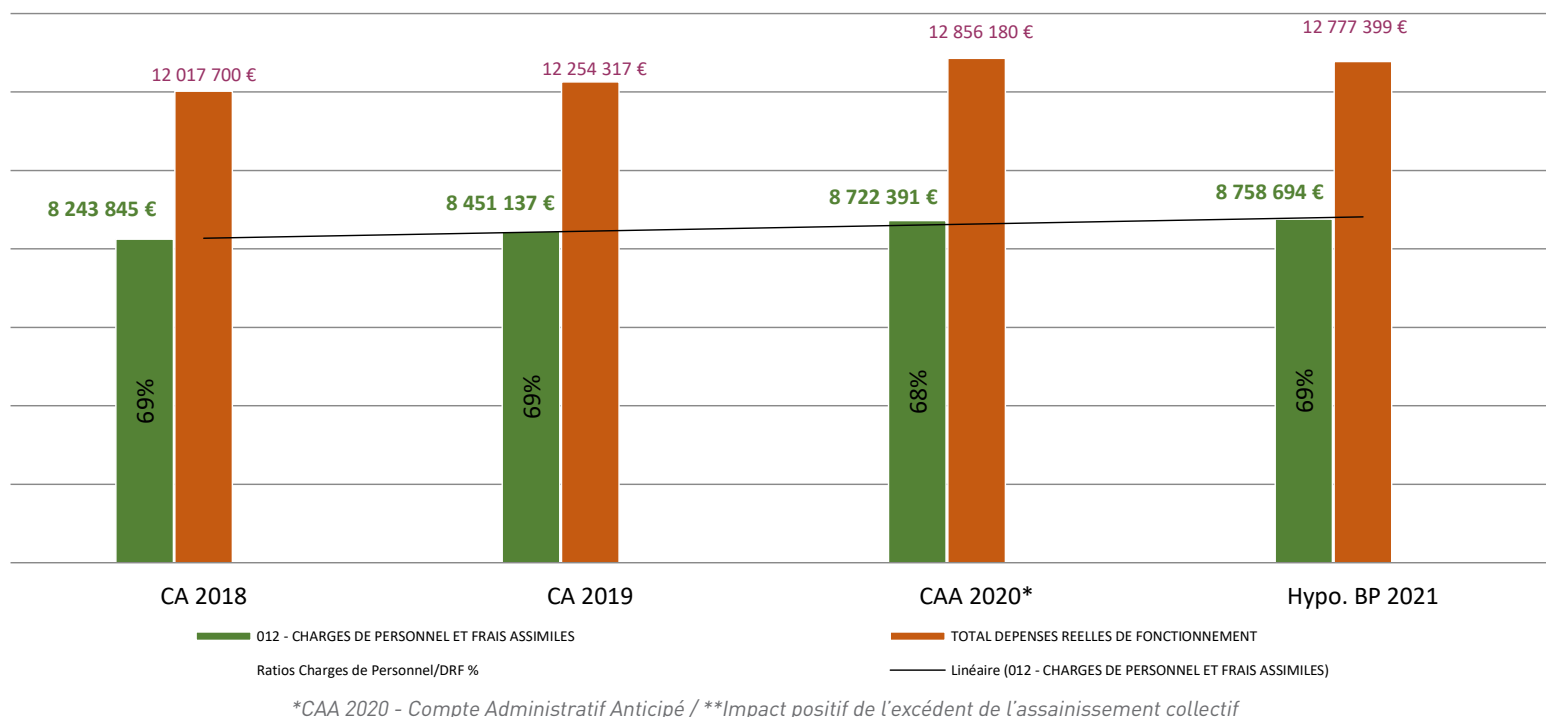
Les dépenses de personnel – moyens humains

La maîtrise de la masse salariale est un enjeu important si l'on considère le poids (68 %) de cette dernière dans les dépenses de fonctionnement, toujours supérieur à notre strate (10 000/20 000 habitants = 59,6 % - source DGCL 2020)

Cette maîtrise est rendue difficile par l'augmentation mécanique du fait du Glissement-Vieillesse-Technicité (la progression des agents dans leurs grilles indiciaires) et/ou des évolutions du cadre national. En 2021, le gel du point est maintenu mais dans le cadre de la poursuite et de l'achèvement des mesures du protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR) débuté en 2016, certains agents de catégorie A et C bénéficieront en 2021 d'un reclassement indiciaire.

La réorganisation des services se traduira par la révision des régimes indemnitaires de certains agents.

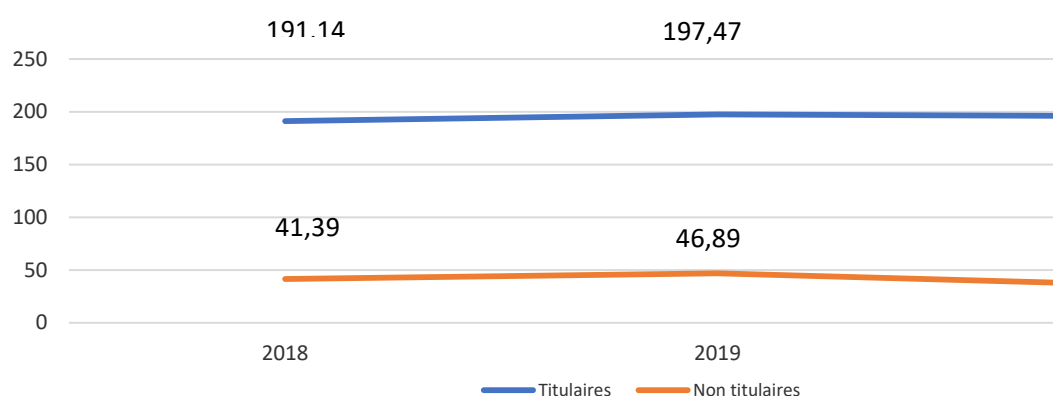
Dépenses de personnel



Il est constaté une hausse des charges de personnels (chapitre 012) de l'ordre de 3 % (271 K€) en 2020 du fait :

- > de l'impact des 69 avancements de grades 2019 et les 12 avancements de grades décidés avant juillet 2020 : 32 K€
- > de la revalorisation mécanique indiciaire (GVT) : 48 K€
- > du versement de la prime et des heures supplémentaires Covid : 33 K€
- > de l'impact des entrées/sorties (non titulaires) : 150 K€ (dont accroissement/remplacement Covid et élections : 120 K€).

Nombre ETP au 31/12 de chaque année



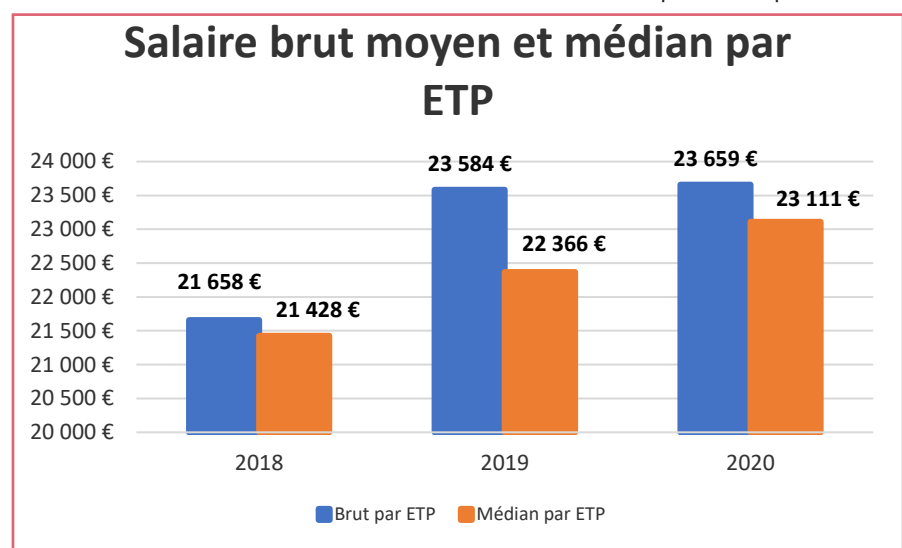
	2018	2019	2020
Titulaires	191,14	197,47	197,47
Non-titulaires	41,39	46,89	35,6
TOTAL	232,53	244,36	231,33

A fin 2020, le nombre d'ETP baisse, néanmoins il demeure toujours élevé à 22,15 ETP /1000 habitants contre 17,1 pour des communes de notre strate (source DGCL 2020).

Si l'effectif des non titulaires affiche une baisse au 31/12/2020, il accuse une hausse en ETP moyen sur l'année 2020 de +8, hausse principalement liée aux contraintes nées de la crise sanitaire et contribuant à l'explication de la hausse du chapitre 12.

L'objectif pour 2021 est d'optimiser les ressources internes en qualité et coût par :

- > **La réorganisation de la collectivité** pour assurer un meilleur service à la population et plus de coopération entre services en favorisant la polyvalence à tous niveaux ;
- > **Le renforcement de l'exemplarité des directions** par une augmentation de leur présence terrain ;
- > **La limitation maximum des recrutements externes** pour remplacer les départs en retraite, les fins de contrat cdd par une



- meilleure polyvalence entre chaque service et niveaux hiérarchiques ;
- > **L'augmentation des compétences internes** par des formations et le renforcement des expertises métiers ;
- > **La lutte contre l'absentéisme** ;
- > **La révision des régimes indemnitaires** en cohérence avec les niveaux de responsabilité.

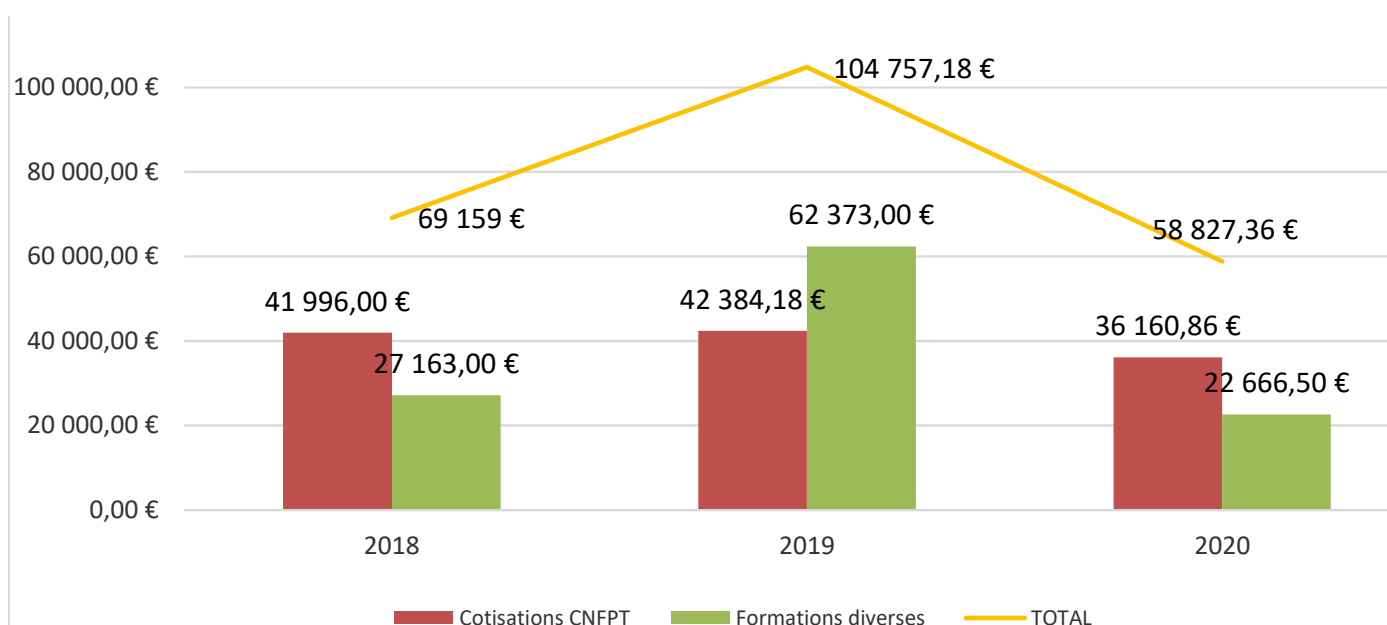
Les autres postes d'économie seront :

- > **Les emplois saisonniers** (favoriser la polyvalence interne) ;
- > **Les heures supplémentaires** (contrôle plus rigoureux).

Une politique de formation pluriannuelle

Dans le cadre du processus global de modernisation des outils et pratiques en matière de gestion des ressources humaines, le plan de formation de la Ville tend à évoluer davantage vers un Plan d'Adaptation et de Développement des Compétences, triennal, dont l'objectif est de mieux prendre en compte les évolutions prévues ou prévisibles de chaque direction et de la collectivité. De plus, la Ville souhaite promouvoir les dispositifs permettant aux agents de réorienter leur parcours professionnel afin d'anticiper les inaptitudes physiques à venir (agents d'entretien, ATSEM).

En 2020, à la suite à la crise sanitaire liée au COVID de nombreuses formations ont été annulées ou reportées. Le montant global investi dans les actions de formations s'est élevé à 58 827,36 € (cotisations CNFPT : 36 160,86 € + formations diverses 22 666,50 €).



Emplois aidés : un pari gagnant/gagnant

La mobilisation des emplois aidés, de stagiaires ou de services civiques, permet d'apporter un renfort ponctuel aux équipes titulaires, tout en proposant aux personnes accueillies une expérience en lien avec leur cursus ou leur projet et représente ainsi un véritable levier pour l'insertion sociale.

> **Stagiaires-accueil** : la Ville accueille de nombreux stagiaires non rémunérés par an. La collectivité a souhaité également pouvoir accueillir ponctuellement des stagiaires pour une durée plus longue (soit supérieure à 2 mois) dans le cadre de leur cursus scolaire ou universitaire.

> **Apprentissage** : L'apprentissage est à la fois un véritable tremplin pour les jeunes et un véritable levier pour la collectivité. Ainsi au 1^{er} septembre 2019, la collectivité a renouvelé un contrat en licence professionnelle informatique.

> **Services civiques** : la Ville a reçu l'agrément pour l'accueil de jeunes en service civique le 27 mai 2019. Elle a accueilli 5 services civiques (pôles culture et enfance jeunesse). La Ville a reçu l'agrément pour engager 4 nouveaux services civiques.

> **Contrats aidés** : la ville de Bernay a amorcé un partenariat avec Pôle Emploi par l'intermédiaire du dispositif Parcours Emploi Compétences depuis 2019. Dans le prolongement de cette politique, la Ville a souhaité développer en 2020 un partenariat avec CAP EMPLOI 27, une association de 1901 de service public à destination de l'insertion des personnes en situation de handicap.

La Ville de Bernay a été la première collectivité de l'Eure à conclure une convention avec le dispositif Parcours Emploi Compétences pour les jeunes âgés de moins de 26 ans (deux contrats conclus).

Promotion interne et avancement de grade : mise en place des lignes directrices de gestion

En 2019, 69 avancements de grade ont été accordés par la Ville. En 2020 il y a eu 8 avancements de grade et quatre promotions internes (3 agents de maîtrise et un attaché territorial).

	2018	2019	2020
Nombre d'avancements de grades	18	69	8

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et notamment l'article 16 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 a instauré des lignes directrices de gestion des ressources humaines. Les lignes directrices spécifiques à la promotion et la valorisation des parcours ont été présentées le 3 décembre 2020 au comité technique qui a **donné un avis favorable**. Les lignes directrices de gestion sont définies pour une durée qui ne peut excéder six années mais elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure.

Pour l'année 2021 au regard des contraintes budgétaires que la collectivité doit s'imposer Il n'y aura ni promotion interne ni avancement de grade. Seul cas d'exception : un agent qui aura réussi un concours d'un grade supérieur pourra être nommé si ce dernier occupe déjà un poste à responsabilité d'un niveau supérieur.

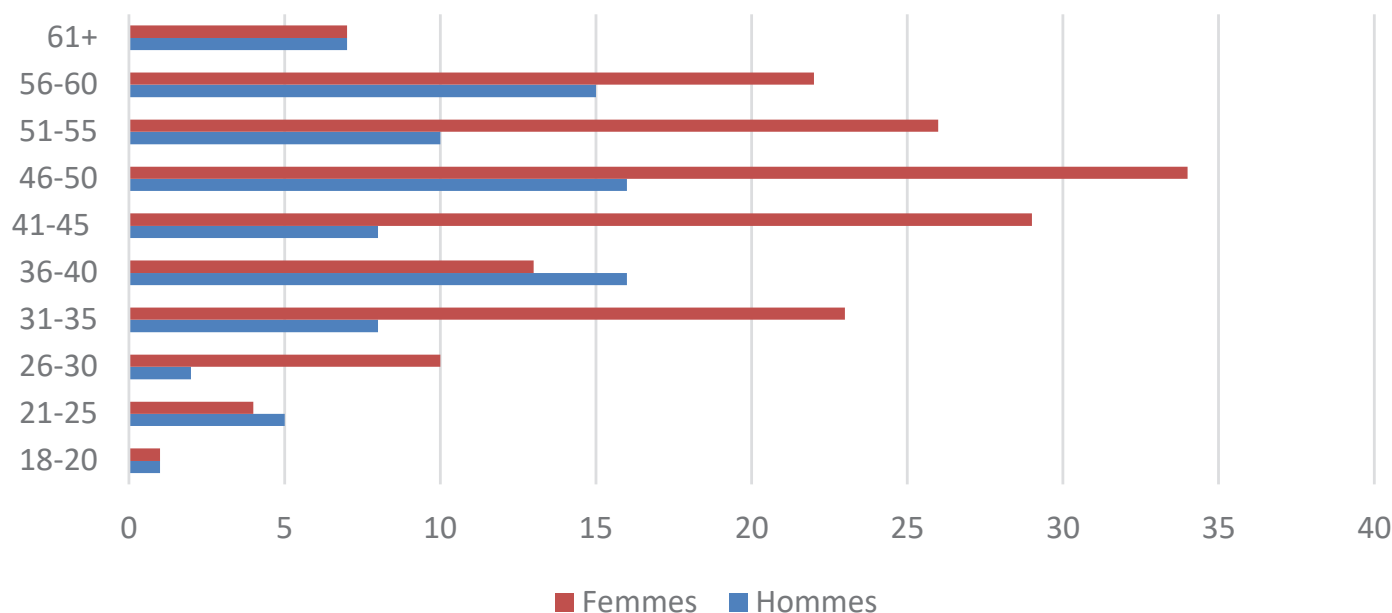
Priorité à la mobilité interne

L'objectif de 2021 est de limiter le recours au recrutement externe (priorité au remplacement d'agents de services pour lesquels un taux d'encadrement est obligatoire et réglementé) et favoriser la mobilité interne pour remplacer les départs, notamment pour motif de retraite.

La pyramide des âges

Une pyramide des âges met en évidence la part élevée des départs à la retraite à court et moyen terme et ainsi la possibilité de « dérigidifier » les dépenses de personnel et d'intégrer des compétences nouvelles.

Pyramide des âges



La mission qualité de vie au travail

Cette mission a été créée en juin 2018, elle est composée d'un agent qui pilote en collaboration avec la direction des ressources humaines, une psychologue du travail et l'élu référent RH, la démarche de la qualité de vie au travail engagée par la collectivité. Elle s'articule autour des thématiques suivantes : reclassement, mobilité, mal-être au travail et a montré toute son importance particulièrement en période de crise.

En 2021 une météo sociale sera mise en œuvre afin de mettre en exergue des leviers à une meilleure qualité de vie au travail et un meilleur service au citoyen.

Dynamiser la communication interne

La Ville souhaite une communication interne dynamique. La communication interne doit permettre la valorisation de l'action politique et sa cohérence, vecteur d'identité, elle améliore l'image du service public et renforce le sentiment d'appartenance des agents à la collectivité.

La prévention des risques professionnels

La prévention des risques professionnels est un des axes forts de la politique des ressources humaines de la collectivité. Cette dynamique a commencé en 2019 et se poursuivra en 2021 notamment par le renouvellement d'équipements de protection individuelle et par des visites de contrôle nécessaires des équipements.

Le télétravail : véritable outil de prévention des risques psychosociaux

Mis en place dans la collectivité depuis 2017, son recours n'a cessé de progresser (11 agents en 2018, 20 agents en 2020).

Avec le passage en stade 3 du plan de lutte contre l'épidémie, le gouvernement a décidé de fermer tous les lieux recevant du public qui n'étaient pas indispensables à la vie du pays à compter du 14 mars 2020. Afin de permettre la continuité des services de la collectivité et de lutter contre la diffusion du Covid-19, le télétravail est devenu la règle impérative lors du confinement. **Sa mise en œuvre a concerné plus de 80 agents.**



En septembre il a été demandé aux responsables d'organiser leur service en tenant compte des mesures de lutte contre la propagation du Covid.

En octobre 2020, pour les services pour lesquels le télétravail était indispensable pour limiter le nombre d'agents dans un même bureau, il a été autorisé à hauteur de 3 jours par agent et par semaine. Le nombre de jours pouvait être réévalué pour les agents vulnérables.

La gestion du temps de travail

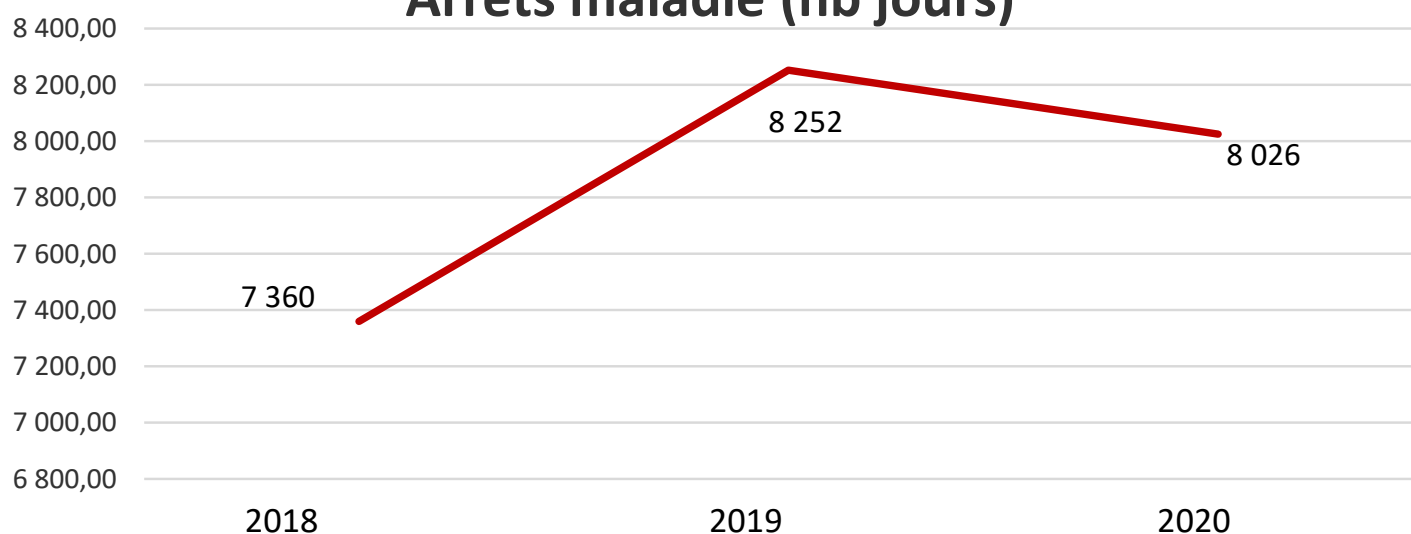
La durée annuelle de travail d'un agent à temps complet est fixée à 1 607 heures depuis la suppression d'un jour férié (lequel n'est pas forcément le lundi de Pentecôte). Ces 1 607 heures résultent de la déduction des 104 jours de week-end, des sept jours fériés légaux et des vingt-cinq jours de congés annuels. Les modalités sont les suivantes : 35 heures hebdomadaires réparties sur 5 jours par semaine, sauf aménagement particuliers prévus par la délibération du 10 décembre 2001.

Les cadres « de direction » bénéficient de 12 jours de RTT forfaitaires pour 37 h/semaine de travail.

La lutte contre l'absentéisme

L'absentéisme ayant un fort impact sur le fonctionnement des collectivités territoriales, c'est une problématique majeure de la politique des ressources humaines et des managers dans l'organisation quotidienne de leur service. Lutter contre l'absentéisme est d'autant plus nécessaire que ce phénomène influe tant sur la masse salariale que sur la qualité du service public rendu.

Arrêts maladie (nb jours)



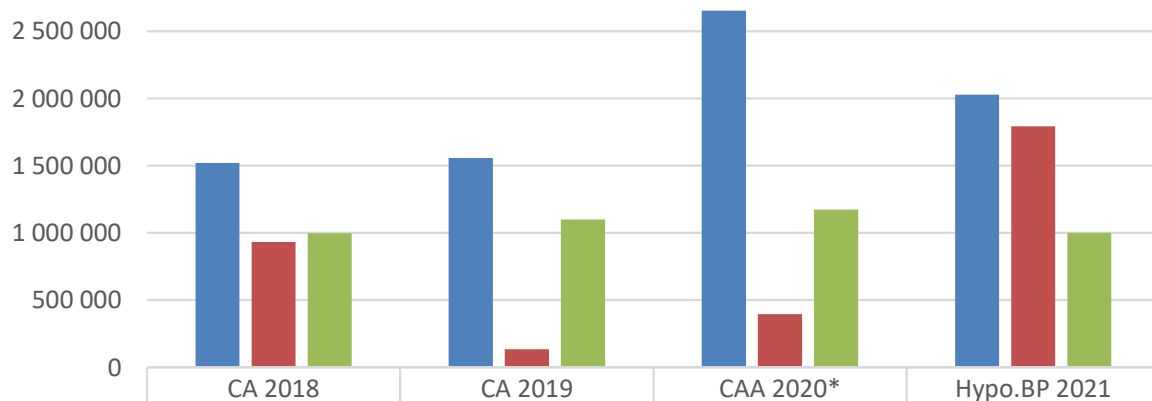
Plusieurs axes d'amélioration seront ciblés en 2021 :

- > Favoriser le bien-être des agents par un management exemplaire et juste ;
- > Continuer à prioriser la prévention des risques professionnels ;
- > Mettre en œuvre la gestion prévisionnelle des compétences ;
- > Développer une gestion en mode projet et l'intelligence collective ;
- > Développer la coopération à tous niveaux de la collectivité et avec les élus ;
- > Renforcer la communication interne ;
- > Élaborer un projet de collectivité partagé ;
- > Mettre en place un suivi des absences à destination des responsables.

III – L'INVESTISSEMENT : UNE DYNAMIQUE RETROUVÉE ET RESPONSABLE

A/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont composées de dotations (FCTVA, taxe d'aménagement), des subventions d'investissement et d'équipement et si nécessaire d'un emprunt pour la réalisation des projets de l'année N. En 2020, les recettes d'investissement sont en augmentation de 45,11 %.



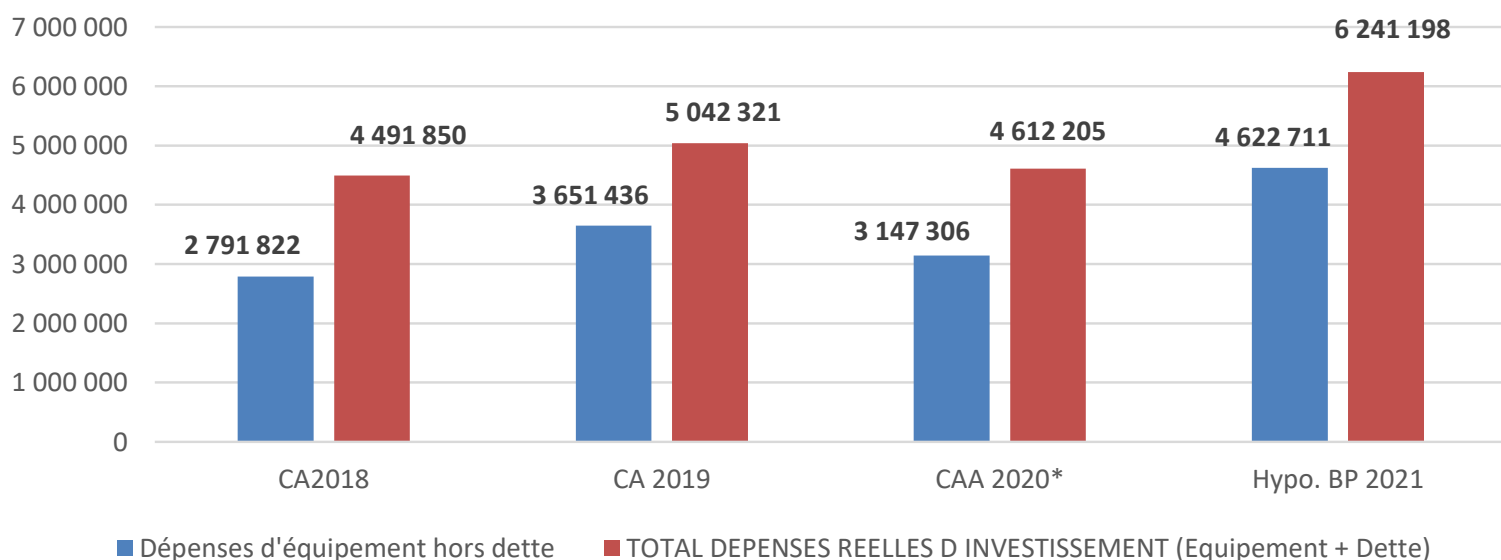
	CA 2018	CA 2019	CAA 2020*	Hypo. BP 2021
■ 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 519 299	1 556 459	2 651 286	2 028 532
■ 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	932 343	135 540	396 644	1 792 512
■ 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	998 150	1 100 000	1 173 939	1 000 403

■ 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES ■ 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
 ■ 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES *CAA 2020 - Compte Administratif Anticipé

En 2021, la FCTVA (588 k€) serait en progression de 180 k€ en lien avec la progression des dépenses d'investissement et des subventions sur les travaux d'investissement (voir programme pluriannuel) et enfin d'un emprunt d'un montant de 1 000 k€. La baisse des dotations est principalement due à la baisse de l'excédent de fonctionnement capitalisé reporté* (compte 1068 : 1 400 k€ en 2021 vs 2 172 k€ en 2020).

B/ LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Après une année 2020 de transition marquée par un ralentissement des dépenses d'investissement de 14 %, 2021 renouerait avec une dynamique d'investissement à + 47%, soit 4 623 k€, marquant la volonté municipale de concilier un budget responsable et une ambition de développement du territoire.



Programmation pluriannuelle 2021-2025

	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	TAUX DE SUBVENTION MOYEN *
CULTURE ET PATRIMOINE	400 000	1 550 000	350 000	350 000	350 000	3 000 000	
Le Piaf	150 000	1 200 000				1 350 000	70 %
Restauration du patrimoine : la Couture	250 000	350 000	350 000	350 000	350 000	1 650 000	80 %
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	1 338 398	1 730 000	400 000	250 000	250 000	3 968 398	
Boulevard de Verdun (total : 1.1400 KE)	590 000	1 180 000				1 770 000	75 %
Cinéma	100 000					100 000	-
Voiries Espaces publics	180 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 180 000	-
Extension de la vidéo-protection	213 398	150 000				363 398	60 %
Travaux cimetière (enrobés + végétalisation)	255 000	150 000	150 000			555 000	80 %
DÉVELOPPEMENT DURABLE	165 000	345 000	345 000			855 000	
Amélioration des lieux et équipement des restaurations	75 000	100 000	100 000			275 000	30 %
AD'AP Accessibilité		145 000	145 000			290 000	70 %
Modernisation des services	90 000	100 000	100 000			290 000	-
TOTAL	1 903 398	3 625 000	1 095 000	600 000	600 000	7 823 398	

Travaux d'équipements 2021 hors PPI

TOTAL	2021	TAUX SUBVENTION MOYEN*
CULTURE ET JEUNESSE	580 000	
Modernisation Accueil de loisirs	450 000	80 %
Patrimoine scolaire	130 000	80 %
SPORTS	1 068 000	
Parcs urbains sportifs	1 068 000	80 %
SYSTÈME D'INFORMATION	203 000	
Refonte Système informatique	203 000	-
AUTRES INVESTISSEMENTS	868 313	
Travaux divers	868 313	-
TOTAL GÉNÉRAL	2 719 313	



I – ÉTAT DE LA DETTE COMMUNALE

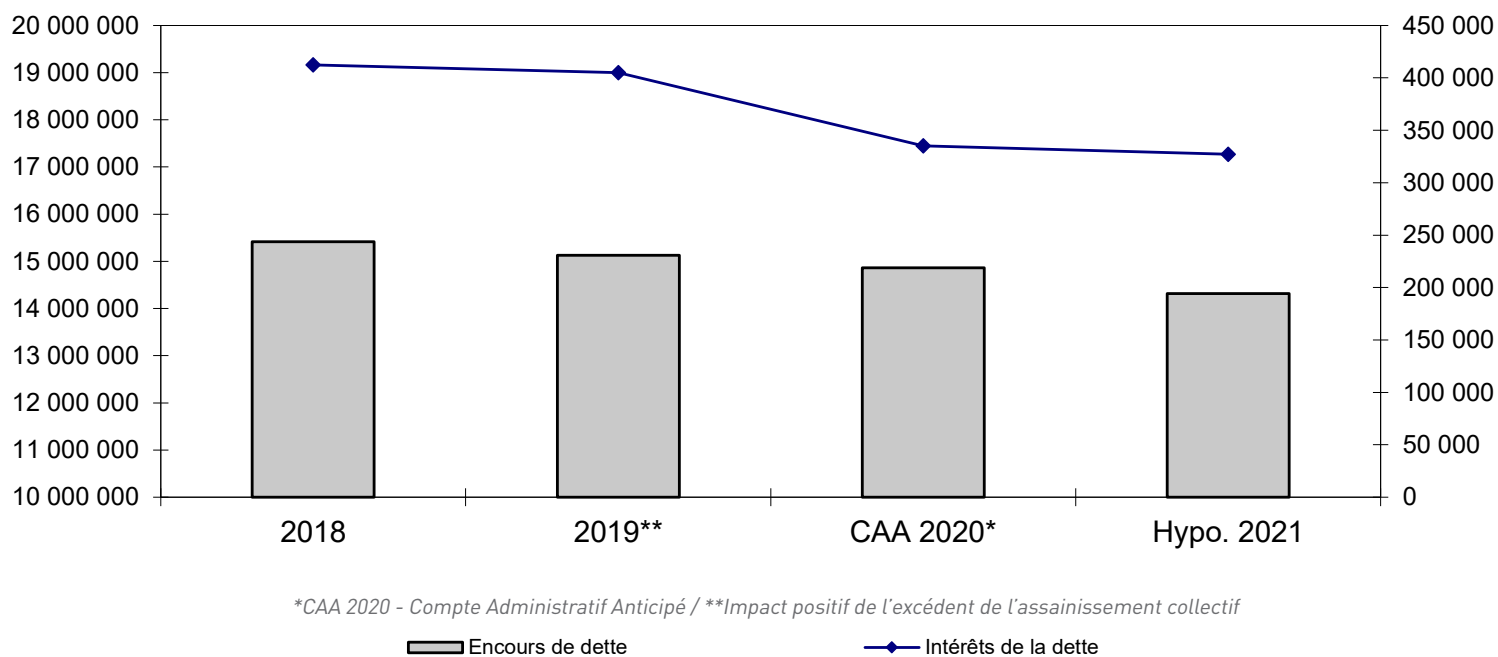
A/ LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les principales caractéristiques de la dette financière, au 31 décembre 2020, sont :

Encours au 31/12/2020	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre d'emprunts bancaires	Structuration
14 860 109, 09 Euros	2,37 %	20 ans	34	Dont 23 à taux fixe, 9 à taux variable et 2 à taux structuré

Maîtriser sa dette et poursuivre une dynamique d'investissement nécessite un pilotage régulier et précis de l'ensemble de nos dépenses qui se traduira par une amélioration de l'épargne brute en 2021 permettant un recours raisonnable à l'emprunt.

B/ ÉVOLUTION DE LA DETTE ET DES INTÉRÊTS



Le niveau de l'encours atteindrait ainsi 14,86 millions au 31/12/2020 et 14,32 millions au 31/12/2021. En octobre 2020, la collectivité, dans le cadre de la gestion de sa dette, a renégocié le taux de 8 emprunts en cours. Cette renégociation a permis de générer un gain net pour la collectivité de **339 464 €** sur les périodes restantes dues ce qui représente un gain net de **29 981 €/an à compter de 2021**.

TAUX EPARGNE BRUTE

	2018	2019	2020	Hypo. 2021
Epargne brute	1 676 268	1 738 328	851 320	1 678 796
Recettes Réelles fonctionnement (CA)	13 693 937	13 992 644	13 707 500	14 456 195
	12%	12%	6%	12%

L'épargne brute /habitant s'élèverait en 2021 à 163 € contre 190 €, en moyenne de la strate (communes de 10000 à 15000 habitants) – Les recettes réelles de fonctionnement/habitant s'élèveraient à 1405 € contre 1313€ en moyenne de la strate (communes de 10000 à 15000 habitants) – source APVF 2020 –

PARTIE 3 - LES RATIOS D'ANALYSE

TAUX D'ENDETTEMENT

	2018	2019	2020	Hypo. 2021
Encours dette	15 416 331	15 126 669	14 860 859	14 317 569
RRF	13 693 937	13 992 644	13 707 500	14 456 195
	113%	93%	108%	99%

L'encours de dette/Habitant s'élèverait en 2021 à 1391 € contre 837 € en moyenne de la strate (communes de 10000 à 15000 habitants) – source APVF 2020 –

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

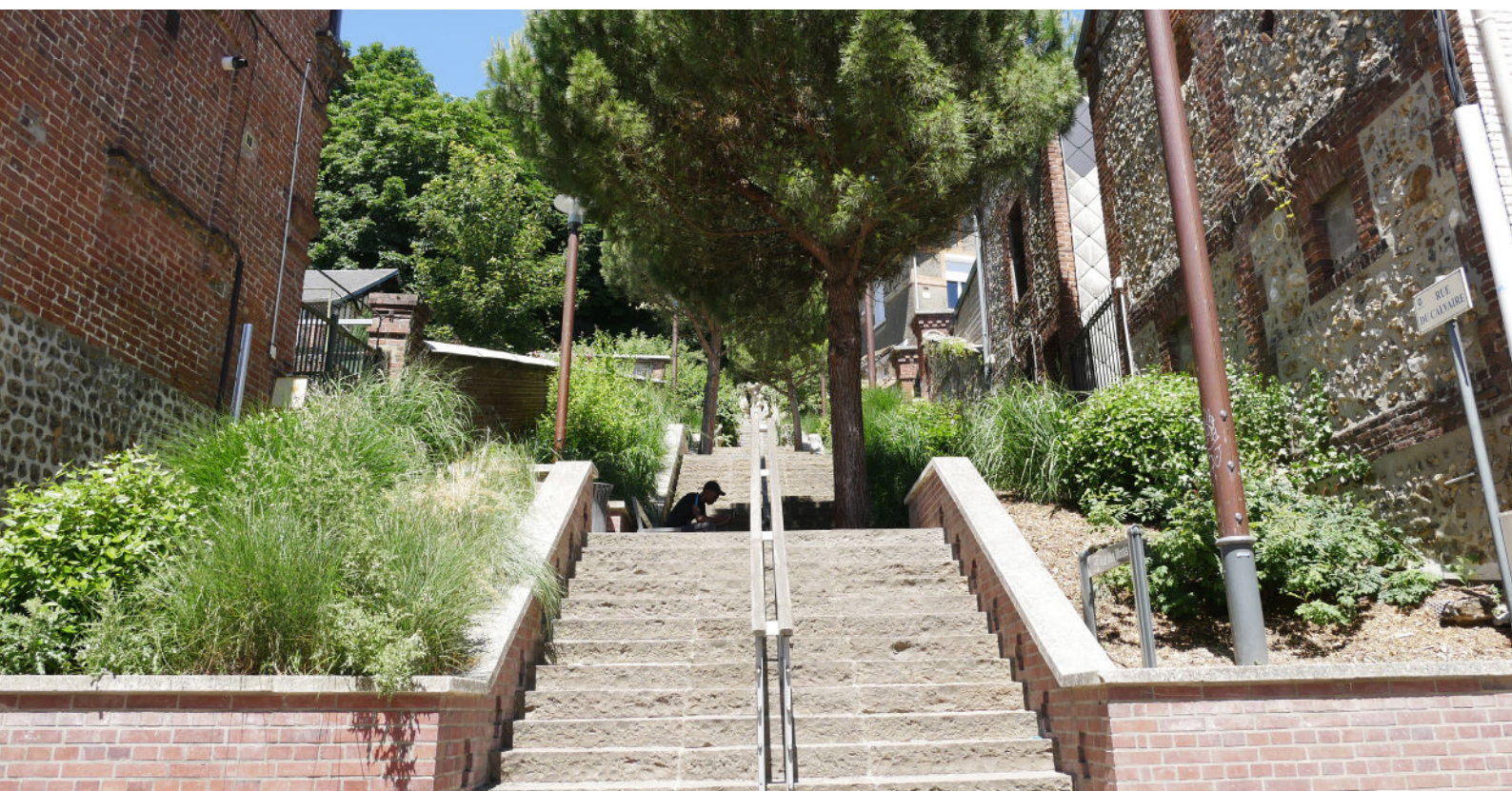
	2018	2019	2020	2021
Encours dette	15 416 331	15 126 669	14 860 859	14 317 569
EPARGNE BRUTE	1 676 268	1 738 328	851 320	1 678 796
Capacité de désendettement	9,2	8,7	17,4	8,5

	FISCALITE/HABITANT			
	2018	2019	2020	2021
Fiscalité	4 161 988	4 210 559	4 244 358	4 288 260
Nombre d'habitants	11 031	11 031	10 443	10 290
	377,30	381,70	406,43	416,74

Les recettes fiscales/habitant s'élèveraient en 2021 à 417 € contre 897 € en moyenne de la strate (communes de 10000 à 15000 habitants) – source APVF 2020 –

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021
Dotation Globale de fonctionnement	2 609 271	2 642 240	2 599 211	2 601 000
Nombre d'habitants	11 031	11 031	10 443	10 290
	236,54	239,53	248,90	252,77



I – LES DÉPENSES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Libellé	CA 2018	CA 2019	CAA 2020*	Hypo 2021
DEPENSE	1 198 252,76	1 107 591,37	1 270 820,99	1 702 284,00
011 Charges à caractère général	578 458,27	665 413,33	649 898,83	983 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	350 938,48	322 914,56	343 783,26	371 608,00
014 Atténuations de produits	220 000,00	56 712,44	80 000,00	275 176,00
65 Autres charges de gestion courante		10 363,34	1 104,48	2 000,00
66 Charges financières	31 875,78	35 392,77	25 588,22	30 000,00
67 Charges exceptionnelles	16 980,23	16 794,93	170 446,20	40 000,00
RECETTE	2 005 997,92	1 428 163,26	1 735 850,45	1 808 548,00
013 Atténuations de charges	82 846,58	40 367,68	20 270,44	54 000,00
70 Ventes de produits fabriqués, prestation des services, marchandises	1 859 821,51	1 364 521,63	1 710 844,78	1 678 000,00
74 Subventions d'exploitation	54 900,00	14 206,20	1 629,80	-
75 Autres produits de gestion courante	2 817,00		3 041,95	15 000,00
76 Produits financiers	3 250,25	3 250,25	-	-
77 Produits exceptionnels	2 362,58	5 817,50	63,48	61 548,00
AUTOFI BRUT	807 745,16	320 571,89	465 029,46	106 264,00

*CAA 2020 - Compte Administratif Anticipé

Les dépenses de fonctionnement 2020 ont enregistré une hausse de 15 % par rapport à 2019, hausse qui s'explique par :

- > **L'augmentation de 23 k€ correspondant au reversement à l'agence de l'eau Seine Normandie de la redevance pollution** sur la base de 12 mois de consommation d'eau potable au lieu de 9 mois.
- > **L'augmentation des charges exceptionnelles de 153 k€.** Annulation des titres émis en 2017 et 2018 à l'intention de la commune de Menneval dans le cadre de la convention sur la facturation de la fourniture d'eau potable. En effet, le prix du m³ a été revalorisé en 2017 pour atteindre un prix unitaire de 2,99 € HT m³.

La commune de Menneval a contesté la tarification, ce qui a suscité une nouvelle convention signée en 2020 fixant ainsi le prix à 1,97€ HT. En conséquence, les années 2017 et 2018 ont été recalculées sur la base du nouveau barème d'où l'annulation de titres du montant précité ci-dessus.

Les recettes de fonctionnement 2020 sont en augmentation par rapport à 2019 (243 k€) cela s'explique par :

- > Des surconsommations d'eau potable liées à des fuites après-compteur
- > Le remboursement compensation supplément familial

II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Pour 2020, seuls des travaux de renouvellement de matériels à l'usine de production d'eau potable (pompe, compresseur, chloration skid, déshumidificateur, vannes, déplacement canalisation projet ciména...) ont été réalisés. Les hypothèses budgétaires 2021 sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

011 – Charges à caractère général :

- > Contrat d'exploitation de l'UF (285 000 €)
- > Acquisition de compteurs d'eau potable dans le cadre du renouvellement du parc (15 000 €)
- > Travaux de maintenance des installations (7 600 €)
- > Recherche de fuites et réparation canalisation d'eau potable (70 000 €)
- > Maintien des charges de sécurisation de la potabilité de l'eau en hiver par la location d'un équipement spécifique permettant de soutenir l'usine d'ultrafiltration (70 000€).
- > Location modules « Algéco » vestiaires et archives (65 000 €)
- > Remboursement de frais de structure (210 000 €)

014 – Atténuations de produits : Reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pollution (155 176 €) et de la redevance modernisation des réseaux de collecte, nouvelle redevance prise en charge par le service de l'eau dans le cadre de la convention Bernay/IBTN pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif sur la facture d'eau (120 000 €).

Recettes de fonctionnement :

013 – Variation de stocks : 54 000 €

70 – Vente de produits (vente d'eau et abonnement) : 1 678 000 €

7588 – Participation IBTN redevance assainissement collectif : 15 000 €

775 – Vente maison Route d'Orbec : 61 548 €

Dépenses d'investissement :

- > Travaux de remplacement de branchements plombs rues de Bretagne, de la Risle, Île de France (275 000€)
- > Travaux de renouvellement de canalisation d'adduction d'eau potable (AEP), d'extension réseau AEP cimetière, d'alimentation en eau potable pour le nouveau collège Le Hameau (843 600€)
- > Pose de 5 compteurs de sectorisation (100 000 €)
- > Travaux sur les réservoirs du Mascrier et de Roger Gallet (28 000€)
- > Travaux de renforcement réseau pour la défense incendie, secteur la Pilette (56 500€)
- > Acquisition d'un téléphone portable servant de terminal de relève pour les compteurs d'eau (282€ HT)
- > Renouvellement divers matériel à l'usine de production d'eau Potable (compresseur, pompe recirculation skid 2, clapet anti-retour et alarme anti-intrusion à l'usine (33 000 €)

Recettes d'investissement :

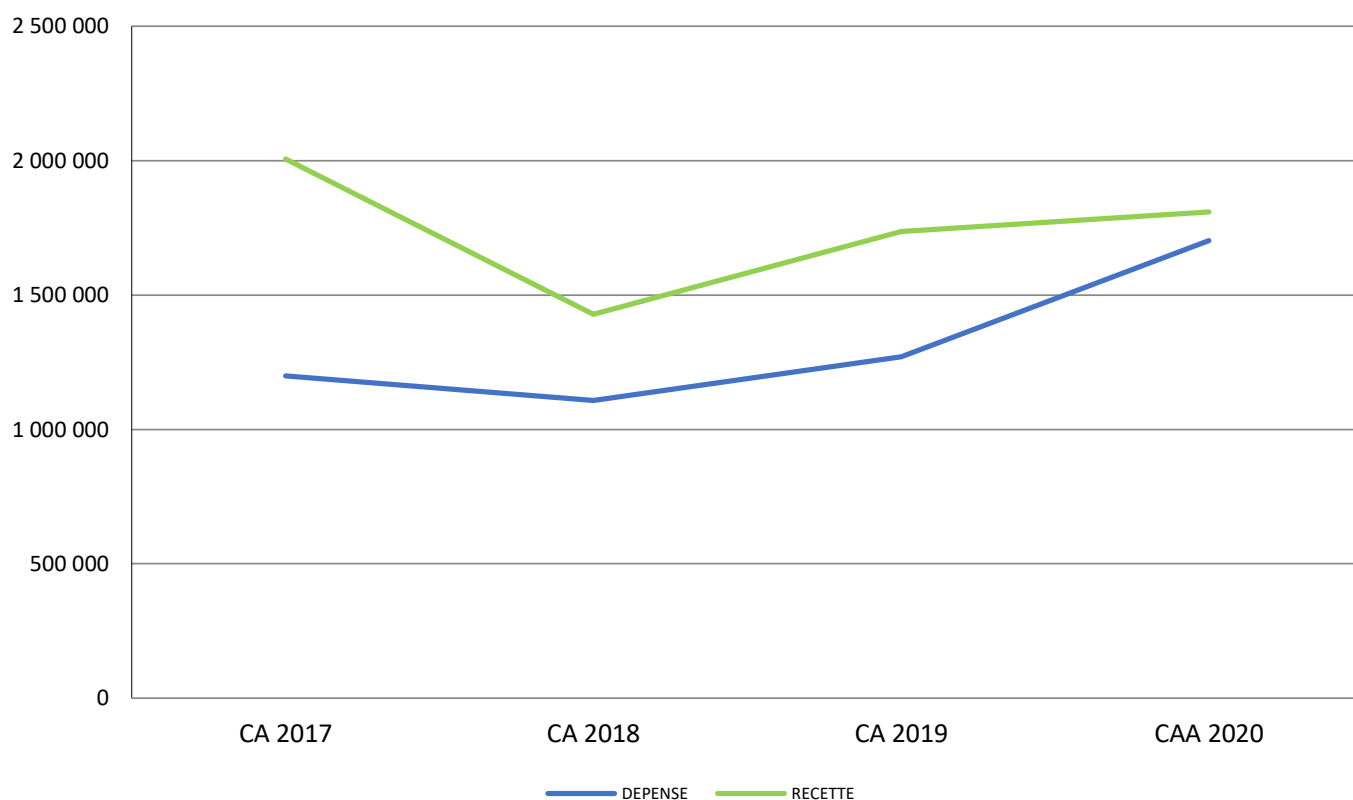
13 – Subvention Agence de l'Eau : 15 400 €

III – ÉTAT DE LA DETTE

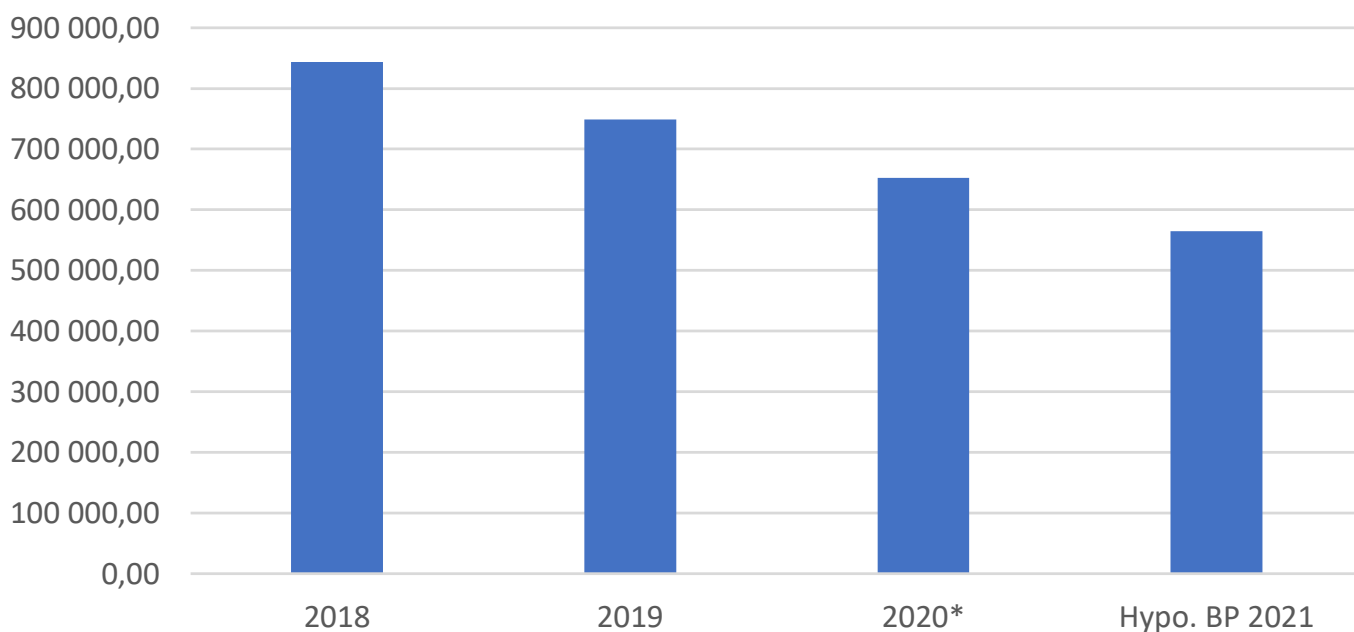
Les principales caractéristiques de la dette financière du budget annexe de l'eau, sont :

Encours au 31/12/2020	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre d'emprunts bancaires	Structuration
652 385 Euros	3,75 %	16 ans	5	100% taux fixes

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



Evolution de l'encours de la dette



*CAA 2020 - Compte Administratif Anticipé

